

DYNAMIQUE EMBAUCHE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

8 Avenue Du Paranat

91940 LES ULIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024



Aux membres de l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale du 8 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DYNAMIQUE EMBAUCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association DYNAMIQUE EMBAUCHE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Nous nous sommes assurés de la correcte application des règles et principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11/06/2025

Le Commissaire aux comptes

EXCELSIA, représenté par

Carole BOULANGER

DYNAMIQUE EMBAUCHE
1 rue Ambroise Croisat
91120 PALAISEAU

RESULTATS 2024

ALLIANCE EXPERTISE
18 rue de la grande Chaumière
75006 PARIS
Tél. : 01.44.23.80.70
allianceexpertise@ficadex.com

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023 NET
	BRUT	(à déduire)	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	6 174	6 174		152
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 244	16 244		
Autres	121 062	106 738	14 324	21 839
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.				
Immobilisations financières (2)				
Participations	255 000		255 000	255 000
Créances rattachées à des participations	150 040		150 040	150 041
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	11 094		11 094	14 699
TOTAL I	559 614	129 156	430 458	441 731
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services) (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	290 859	5 966	284 893	331 340
Créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés.				
Autres	364 224		364 224	264 329
Valeurs mobilières de placement	61 886		61 886	60 040
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	167 556		167 556	93 451
Charges constatées d'avance (3)	6 597		6 597	14 734
TOTAL II	891 123	5 966	885 156	763 893
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 450 737	135 122	1 315 614	1 205 624
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part.				

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	35 884	35 884
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (à détailler)		
Réserves :		
Réserves affectées à l'investissement		
Excédents affectés à la compensation d'amortissement		
Réserve de compensation		
Réserves de trésorerie	153 421	153 421
Autres	275 506	356 578
Report à nouveau (a)	34 537	34 537
Résultat comptable de l'exercice (b)	286 470	-81 072
Situation nette (sous total)	785 819	499 348
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement (renouvelables)		
Provisions réglementées		
Provision pour couverture besoin fonds de roulement		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	785 819	499 348
Provisions		
Provisions pour risques	140 000	275 000
Provisions pour charges	19 886	12 846
TOTAL II	159 886	287 846
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	94 571	157 069
Emprunts et dettes financières divers	6 911	4 803
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	37 236	33 002
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	222 475	209 430
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 717	14 126
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	369 910	418 430
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 315 614	1 205 624
(1) Dont à plus d'un an	31 634	104 571
Dont à moins d'un an	338 276	313 859
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte		
(c) Dettes sur achats ou prestations de services		
(d) A l'exception, pour application de (1) des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 585 998,79	1 583 049,10
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	631 487,87	662 808,15
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	250 364,00	163 954,37
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	44 132,30	18 217,37
Total I	2 511 982,96	2 428 028,99
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	267 767,62	276 998,55
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	67 838,80	80 115,07
Salaires et traitements	1 504 534,42	1 637 628,23
Charges sociales	287 701,98	299 114,69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 706,59	23 771,07
Dotations aux provisions	5 274,02	0,00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	77 874,02	49 285,56
Total II	2 225 697,45	2 366 913,17
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	286 285,51	61 115,82

COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2024

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 846,11	3 311,28
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 846,11	3 311,28
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	140 000,00
Intérêts et charges assimilées	376,50	2 388,79
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	376,50	142 388,79
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 469,61	-139 077,51
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	99,30	0,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	99,30	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 383,99	2 860,07
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 383,99	2 860,07
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 284,69	-2 860,07
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	250,00
Total des produits (I + III + V)	2 513 928,37	2 431 340,27
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 227 457,94	2 512 412,03
EXCEDENT OU DEFICIT	286 470,43	-81 071,76
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	0,00	
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

DYNAMIQUE EMBAUCHE

**1 rue Ambroise Croisat
91120 PALAISEAU**

**ANNEXE AU BILAN
EXERCICE 2024**

ALLIANCE EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
18 rue de la grande Chaumière
75006 PARIS

DYNAMIQUE EMBAUCHE

TOTAL DU BILAN **1 315 614,48**

TOTAL DES PRODUITS **2 513 928,37**

RESULTAT DE L'EXERCICE **286 470,43**

L' exercice couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et a une durée de 12 mois.

Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-après, fait partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

N° de page

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2

. Secteur d'activité

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

3

. Règles et méthodes comptables

. Calcul des amortissements et des provisions

III - NOTES SUR LE BILAN

4 et 6

. Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

. Amortissements

. Provisions

. Fonds dédiés

. Etat des créances et des dettes classées selon leur date d'échéance

. Produits à recevoir et charges à payer

. Charges et produits constatés d'avance

. Plus values latentes

DYNAMIQUE EMBAUCHE

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SECTEUR D'ACTIVITE

L' Association est une association intermédiaire conventionnée

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

CHANGEMENTS DE METHODE OU D'ESTIMATION ET IMPACT

NEANT

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés par le conseil d'administration sont élaborés et présentés en vertu de l'article L612-4 du code de commerce et conformément aux règles édictées par les règlements ANC (Autorité des Normes Comptables) N°2014-03 relatif au plan comptable et n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

. Installations techniques	3 ans
. Matériel de bureau	2 à 3 ans
. Matériel informatique	2 à 3 ans
. Mobilier	2 à 5 ans
. Matériel de transport	3 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et que le risque de non récupération a été évalué

DYNAMIQUE EMBAUCHE**III - NOTES SUR LE BILAN****MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE**

	A l'Ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 174			6 174
. Autres immobilisations corporelles	137 306			137 306
. Immobilisations en cours	-			-
. Immobilisations financières	419 741		3 607	416 134
TOTAUX	563 221	-	3 607	559 614

AMORTISSEMENTS

	A l'Ouverture	Dotations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 022	152	-	6 174
. Autres immobilisations corporelles	115 467	7 515		122 982
TOTAUX	121 489	7 667	-	129 156

PROVISIONS

	A l'Ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
. Provisions pour risques et charges	147 846	7 040	135 000	19 886
. Provisions/clients et comptes rattach	6 948	5 274	6 255	5 967
. Fonds dédiés		-		-
. Participations financières	140 000			140 000
TOTAUX	294 794	12 314	141 255	165 853

DYNAMIQUE EMBAUCHE

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR DATE D'ECHEANCE

a) Montant total des créances 655 084

A moins d'un an 655 084

A plus d'un an -

b) Montant total des dettes 369 910

A moins d'un an 338275,63

A plus d'un an et moins de 5 ans 31 634

A plus de 5 ans -

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

a) Produits à recevoir -

Créances clients et comptes rattachés 24 226

Autres créances -

b) Charges à payer 76 759

Fournisseurs et dettes rattachées 23 822

Dettes fiscales et sociales 76 736

Autres dettes 23

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

a) Total des charges constatées d'avance 6 597

Exploitation 6 597

Hors exploitation

b) Total des produits constatés d'avance -

Exploitation -

Hors exploitation

DYNAMIQUE EMBAUCHE

**DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES
DE L'ACTIF CIRCULANT**

	<u>Evaluation au bilan</u>	<u>Evaluation au dernier prix du marché</u>
Valeurs mobilières de placement	61 886	61 886
Soit une plus value latente de		

PROVISION POUR RETRAITE

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été estimé au 31 décembre 2024 pour l'ensemble du personnel selon les paramètres suivants s'élèvent à 19 886 euros.

Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
Table de progression des salaires 2%
Table de rotation du personnel non cadre 2%
Table de rotation du personnel cadre 1%
Taux d'actualisation : 2,25%

EMPRUNT

L'association a souscrit un prêt garanti par l'état de 250 000€ auprès de la Caisse de crédit Mutuel de Verrières Mutuel de Verrières le Buisson, dans les conditions fixées par la loi n°2022-289 du 23 mars 2022 de finances rectificative pour 2022, la loi 2022-935 du 30 juillet 2022 et l'arrêté du 23 mars 2022 modifié, accordant la garantie de l'Etat aux Etablissement de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi. La date d'échéance du PGE prévue initialement le 10/06/2022 est différée au 04/07/2022 avec un remboursement constant à compter de cette date sur 48 mensualités de 5 370,92€, au taux fixe de 0,7%.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association n' a pas mentionné d'évaluation des contributions volontaires en nature.

DYNAMIQUE EMBAUCHE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

8 Avenue Du Paranat

91940 LES ULIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31/12/2024



Mesdames et Messieurs les Membres
de l'Association dynamique embauche,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

➤ Avec la société RESACLAY

Votre association a consenti à la société Resaclay des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2024 le montant total de ces avances représente 150 040 €. Elle ne font l'objet d'aucune rémunération



➤ Avec la société les BRAS de DYNAMIQUE

Location

La SAS les Bras de Dynamique partage ses locaux avec votre association. A ce titre, votre association a comptabilisé en charge un loyer de 32 130 € au cours de l'exercice écoulé

Fonctions support

Votre association supporte les charges administratives commune des autres sociétés du groupe. A ce titre, elle a facturé à la société les Bras de Dynamique la somme de 61 913 € correspondant essentiellement aux coups du personnel.

Compte courant

Il existe entre votre association et la société les bras de Dynamique, un compte courant. Au 31 décembre 2024 ce compte courant affiche un solde en faveur de votre association de 194 537. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

➤ Avec la société RESACLAY

Fonctions support

Votre association supporte les charges administratives commune des autres sociétés du groupe. A ce titre, elle a facturé à la société les RESACLAY la somme de 43 196 € correspondant essentiellement aux coups du personnel.

Compte courant

Il existe entre votre association et la société RESACLAY, un compte courant. Au 31 décembre 2024 ce compte courant affiche un solde en faveur de la société RESACLAY de 109 310. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

➤ Avec la société SVP FORMATION

Votre association supporte les charges administratives commune des autres sociétés du groupe. A ce titre, elle a facturé à la société les SVP FORMATION la somme de 4 000 € correspondant essentiellement aux coups du personnel. Cette prestation n'est pas réglée au 31 décembre 2024 et apparaît à l'actif du bilan.



➤ Avec l'association MSSD

Compte courant

Il existe entre votre association et l'association MSSD, un compte courant. Au 31 décembre 2024 ce compte courant affiche un solde en faveur de votre association de 25 075 €. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Fait à Paris, le 11/06/2025

Le Commissaire aux comptes


EXCELSIA, représenté par

Carole BOULANGER